



Conseil économique  
et social

Distr.  
LIMITÉE

E/ICEF/1996/P/L.19/Add.1  
6 juin 1996  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE  
Conseil d'administration  
Troisième session ordinaire de 1996  
16-19 septembre 1996  
Point 3 de l'ordre du jour provisoire\*

POUR SUITE À DONNER

RECOMMANDATION CONCERNANT LE PROGRAMME DE PAYS\*\*

Costa Rica

Additif

RÉSUMÉ

Le présent additif à la note de pays présentée au Conseil d'administration à sa première session ordinaire, en janvier 1996, contient la recommandation finale concernant le programme de pays qui sera soumise à l'approbation du Conseil.

Il contient une recommandation concernant le financement du programme du Costa Rica, dont le niveau annuel de planification est inférieur ou égal à un million de dollars. La Directrice générale recommande au Conseil d'administration d'approuver un montant de 3 750 000 dollars à prélever sur la masse commune des ressources, dans la limite des fonds disponibles, et un montant de 3 750 000 dollars de fonds supplémentaires, sous réserve du versement de contributions à des fins spéciales, pour la période allant de 1997 à 2001.

\* E/ICEF/1996/18.

\*\* La note de pays initiale ne contenait que des chiffres indicatifs pour la coopération au programme prévue. Les chiffres figurant dans le présent additif sont définitifs et tiennent compte des soldes non engagés au titre de la coopération au programme à la fin de 1995. Ils seront indiqués dans l'"État récapitulatif des engagements recommandés en 1996 concernant les programmes financés par prélèvement sur la masse commune des ressources et à l'aide de fonds supplémentaires" (E/ICEF/1996/P/L.43/Add.2).

## COSTA RICA

Données de base (1994, sauf indication contraire)

|                                                                                                          |       |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|
| Nombre d'enfants (en millions, 0-15 ans)                                                                 | 1,25  |
| TMM5 (pour 1 000 naissances vivantes)                                                                    | 16    |
| TMI (pour 1 000 naissances vivantes)                                                                     | 14    |
| Pourcentage des enfants présentant une insuffisance pondérale (moyenne et grave) à la naissance (1993)   | 2     |
| Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes, 1990)                                    | 55    |
| Taux d'alphabétisation (hommes/femmes, 1995)                                                             | 95/95 |
| Taux net de scolarisation primaire (garçons/filles, 1991)                                                | 87/88 |
| Pourcentage des enfants inscrits en première année d'école primaire qui atteignent le cours moyen (1993) | 86    |
| Pourcentage de la population ayant accès à de l'eau salubre (1993)                                       | 96    |
| Pourcentage de la population ayant accès aux services de santé (1980)                                    | 80    |
| PNB par habitant (dollars)                                                                               | 2 380 |
| Enfants d'un an ayant reçu en 1995 une série complète de vaccins contre :                                |       |
| tuberculose :                                                                                            | 99 %  |
| diphtérie/coqueluche/tétanos :                                                                           | 85 %  |
| rougeole :                                                                                               | 94 %  |
| poliomyélite :                                                                                           | 84 %  |
| Femmes enceintes vaccinées contre :                                                                      |       |
| tétanos :                                                                                                | ..    |

## LA SITUATION DES ENFANTS ET DES FEMMES

1. Le Costa Rica a fait figure de modèle de développement social et a fait d'énormes progrès. L'importance des investissements sociaux depuis de nombreuses années a permis au pays d'atteindre plusieurs des objectifs qu'il s'était fixés pour le milieu de la décennie. Toutefois, la pérennité de ces acquis n'est pas assurée et il n'est pas certain non plus que tous les objectifs seront atteints d'ici à l'an 2000. Outre les problèmes financiers, deux facteurs menacent cette pérennité : le manque de capacités d'évaluation institutionnelles permettant d'assurer l'efficacité (par exemple, en ce qui concerne le suivi des carences en oligo-éléments) et l'absence d'une véritable participation communautaire.

2. Les enfants continuent de souffrir de graves inégalités. D'après les estimations gouvernementales les plus récentes, la pauvreté affecte 30 % d'entre eux. Dans certains quartiers pauvres et dans les régions frontalières, les taux de mortalité infantile et maternelle sont quatre fois plus élevés que la moyenne

/...

nationale. Le nombre d'enfants vulnérables – les enfants délinquants ou exploités économiquement et les enfants d'immigrés – ne cesse d'augmenter. La vulnérabilité sociale des adolescents se manifeste notamment par la faiblesse du taux de fréquentation de l'école secondaire (55 % à l'échelon national et 30 % dans les zones rurales), la forte proportion de grossesses chez les adolescentes et la démission des pères. Les enfants pauvres courent des risques supplémentaires dus à la dégradation de l'environnement.

3. Avec l'aide de la Banque interaméricaine de développement (BID) et de la Banque mondiale, le Gouvernement procède actuellement à des réformes sociales de grande envergure afin d'améliorer la qualité et l'extension de l'enseignement, de renforcer les services de santé primaires et de moderniser l'appareil de justice pénale. Au centre du processus de réforme figure la volonté de réduire les inégalités, d'assurer la viabilité financière des programmes et de faire participer les collectivités à la planification et à l'évaluation. L'objectif est de protéger les réalisations du passé tout en veillant à ce que les droits des enfants restent au premier plan des réformes sociales.

#### COOPÉRATION AU PROGRAMME, 1992-1996

4. Le programme de pays pour 1992-1996 a porté sur l'appui à apporter à la réalisation des objectifs fixés pour le milieu de la décennie et mis l'accent sur la réduction des disparités dans les communautés vulnérables. Le programme relatif aux politiques sociales a fourni un appui technique permettant la formulation du programme d'action national (PAN). Cependant, malgré les efforts déployés dans le cadre du programme de santé, il faut s'informer de plus près de la réalisation des objectifs de réduction des carences en oligo-éléments et de la mortalité maternelle. Le programme d'approvisionnement en eau et d'assainissement a concerné en partie les populations autochtones, prévu l'apport de fournitures et promu des programmes d'éducation dans 20 villages de la région de Talamanca (l'une des régions frontalières les plus pauvres du pays). Ce programme a également soutenu le projet gouvernemental sur les écoles salubres et vise à améliorer les conditions et les habitudes d'hygiène dans plus de 50 écoles urbaines et rurales pauvres. Le programme d'éducation a promu un certain nombre d'innovations devant améliorer la qualité de l'enseignement dans 29 écoles rurales. Suite aux activités de plaidoyer menées par l'UNICEF, le Ministère de l'éducation a créé une direction chargée de l'éducation des populations autochtones. Le Ministère a également remanié les manuels scolaires afin d'en éliminer les stéréotypes sexuels qu'on y trouvait encore.

5. Le programme destiné aux enfants se trouvant dans des situations particulièrement difficiles a joué un rôle essentiel dans l'intégration d'une approche conforme aux droits de l'enfant dans le processus de réforme juridique nationale. Il a également permis de renforcer les capacités nationales de suivi de la condition des enfants placés dans des établissements médico-sociaux et de ceux qui travaillent. L'audit des droits de l'enfant, initiative novatrice consistant à évaluer le respect des droits des enfants dans les communautés pauvres, a prouvé que les méthodes faisant appel à la participation permettaient de suivre la mise en oeuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant. Cet audit sera complété par un indicateur de développement de l'enfant (pour évaluer les progrès réalisés par un pays pour ce qui est du respect des droits de l'enfant) similaire à l'indicateur de développement humain et mis au point et

/...

utilisé avec le concours du Fonds d'ajustement spécial pour l'Amérique latine et les Caraïbes (FASLAC).

### Leçons tirées

6. L'examen à mi-parcours a montré que le programme de pays avait de trop nombreux objectifs (5 programmes, 15 projets) pour qu'il soit possible d'obtenir des résultats notables et devrait plutôt se composer d'activités ayant un impact important et des objectifs moins nombreux et mieux définis. En outre, compte tenu du fait que le pays doit désormais résoudre des problèmes plus complexes que la simple survie des enfants, le programme devra porter surtout sur le développement, la protection et la participation des enfants. Il s'agira donc dans ce contexte d'élargir le cercle des partenaires pour inclure non seulement le gouvernement mais également la société civile et le Bureau du défenseur des droits du citoyen (Defensoría de los Habitantes), sorte de médiateur. Il conviendrait de renforcer les activités de suivi et d'évaluation pour promouvoir la transparence et la responsabilisation et encourager la participation communautaire. Le fait que l'UNICEF encourage la participation communautaire et les initiatives faisant intervenir aussi bien la société civile que le Gouvernement dans le domaine de la promotion des droits des enfants et des adolescents constitue un avantage et pourrait améliorer la communication et la mobilisation sociale. L'appui apporté aux projets locaux novateurs devrait continuer de constituer un élément important du soutien apporté par l'UNICEF à la réforme sociale. Il faut fournir un appui plus important aux initiatives qui concernent des questions sexospécifiques telles que les grossesses précoces, les compétences parentales des hommes et les responsabilités familiales ainsi que la violence dans la famille.

### COOPÉRATION RECOMMANDÉE AU PROGRAMME, 1997-2001

#### Montant estimatif des dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

|                                                           | <u>1997</u>  | <u>1998</u>  | <u>1999</u>  | <u>2000</u>  | <u>2001</u>  | <u>Total</u> |
|-----------------------------------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| <u>Masse commune des ressources</u>                       |              |              |              |              |              |              |
| Appui à la planification et à la réforme des institutions | 314          | 292          | 297          | 291          | 289          | 1 483        |
| Communication et mobilisation                             | 140          | 130          | 132          | 130          | 129          | 661          |
| Appui au programme                                        | 296          | 328          | 321          | 329          | 332          | 1 606        |
| Total partiel                                             | 750          | 750          | 750          | 750          | 750          | 3 750        |
| <u>Financement supplémentaire</u>                         |              |              |              |              |              |              |
| Appui à la planification et à la réforme des institutions | 478          | 497          | 494          | 494          | 495          | 2 458        |
| Communication et mobilisation                             | 215          | 213          | 212          | 212          | 212          | 1 064        |
| Appui au programme                                        | 57           | 40           | 44           | 44           | 43           | 228          |
| Total partiel                                             | 750          | 750          | 750          | 750          | 750          | 3 750        |
| Total                                                     | <u>1 500</u> | <u>1 500</u> | <u>1 500</u> | <u>1 500</u> | <u>1 500</u> | <u>7 500</u> |

/...

7. L'élaboration du programme de pays a été coordonnée à la fois par le Ministerio de Planificación (MIDEPLAN) (Ministère du Plan), le deuxième Vice-Président (Coordonnateur du Cabinet social) et l'UNICEF. Les principaux ministères du secteur social ont également joué un rôle actif. Les grands donateurs bilatéraux ont été consultés sur la stratégie à adopter et des initiatives spécifiques telles que la santé en matière de reproduction dans les communautés urbaines pauvres (Canada, Union européenne), la qualité de l'enseignement primaire et les questions liées aux spécificités de chaque sexe (Pays-Bas), les projets locaux de développement rural (Allemagne, Canada, France et Japon) et la surveillance des droits de l'enfant (Canada, Japon, Pays-Bas). D'autres organismes des Nations Unies, les banques de développement et des organisations non gouvernementales (ONG) nationales ont permis de mieux cerner les domaines complémentaires et les avantages comparés.

8. Le Gouvernement a indiqué que la coopération dans le secteur social devrait tendre aux objectifs suivants : a) promotion d'un développement social durable; b) égalité d'accès à des services de qualité; c) mise au point de programmes sociaux intersectoriels; et d) promotion de la participation des collectivités aux décisions. Ces objectifs, qui viennent s'ajouter aux dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, constituent pour le Costa Rica le cadre général de la défense des droits des enfants et des femmes.

9. Dans ce cadre, les objectifs du programme sont : a) d'aider le Gouvernement à recentrer ses grandes politiques sociales et les objectifs du programme d'action national en s'inspirant de la Convention relative aux droits de l'enfant; b) de veiller de près au respect des droits de l'enfant aux niveaux national et municipal; c) de soutenir les projets locaux novateurs permettant de réduire les inégalités dans les communautés urbaines pauvres et les régions frontalières; d) de systématiser les innovations et d'échanger des données d'expérience tant sur le territoire costaricien qu'avec d'autres pays; et e) d'encourager la société civile à agir et de favoriser la participation des enfants et des femmes à la planification et à l'évaluation sociales.

10. Le financement des activités de suivi et d'évaluation renforcera les stratégies de mobilisation sociale. Le principe de base de la stratégie est de renforcer progressivement les moyens du Gouvernement et des administrations locales en matière de suivi et d'évaluation des droits de l'enfant et de soutenir les processus de participation communautaire afin d'accroître l'impact des politiques sociales. Une assistance technique permettra d'harmoniser les politiques gouvernementales et le plan d'action national avec la Convention relative aux droits de l'enfant. Les activités de plaidoyer auront pour objectif de mobiliser le soutien du Gouvernement et de la société civile aux politiques relatives aux droits des enfants et des femmes. Le fait que ces activités s'appuieront sur une base concrète beaucoup plus solide, acquise grâce à l'évaluation, renforcera considérablement leur impact. Une évaluation systématique et communautaire de l'impact du programme, les connaissances acquises grâce aux évaluations réalisées dans le domaine des droits de l'enfant et le renforcement du rôle joué par les enfants dans la prise de décisions contribueront à réduire les inégalités et à faire de la participation communautaire une participation plus forte et durable.

11. Compte tenu de la nature novatrice de ce programme de pays (axé sur la modification des attitudes, l'acquisition de connaissances et les pratiques institutionnelles, l'accent sera mis au cours des deux premières années sur la recherche opérationnelle. Il s'agira par conséquent d'une approche fondée sur l'"apprentissage par l'action". Cette période sera importante car elle permettra à l'UNICEF et à ses partenaires de déterminer ce qui donne les meilleurs résultats et de systématiser les méthodes à utiliser pour remédier aux problèmes urgents auxquels doivent faire face les enfants et les adolescents.

#### Appui sélectif à la planification et à la réforme des institutions

12. Ce programme vise à renforcer les moyens du Gouvernement et des municipalités afin de leur permettre d'aborder les questions relatives aux enfants du point de vue de leurs droits. Il sera mis en oeuvre grâce aux trois projets décrits ci-après.

13. Prise en compte des droits des femmes et des enfants par les pouvoirs publics. La réforme du secteur social offre l'occasion unique de revoir la politique des pouvoirs publics, en particulier dans le domaine de l'éducation, de la santé et de la protection de l'enfant, en prenant comme cadre les deux conventions relatives aux droits de l'enfant. Il est prévu de mener, entre autres, les activités suivantes : la création de comités largement représentatifs à caractère officiel, qui seront chargés d'étudier les politiques existantes et de proposer des réformes en tenant compte d'une approche conforme aux droits de l'enfant; des débats publics et des ateliers sectoriels consacrés à l'étude des réformes proposées; et des activités de plaidoyer auprès des plus hautes instances politiques en vue de l'adoption de ces réformes. L'UNICEF apportera également une assistance technique visant à aider le Gouvernement à recentrer le PAN en prenant comme cadre les deux conventions relatives aux droits de l'enfant. Ce recentrage consistera à identifier des nouveaux objectifs en matière de droits de l'enfant, à organiser des ateliers pour déterminer les moyens d'atteindre les objectifs du Sommet mondial pour les enfants qui se rapportent à l'atténuation des disparités et à la mise en oeuvre d'actions durables (réduction de la mortalité infantile et maternelle, immunisation, apport d'oligo-éléments), et à tenir des réunions avec les autorités gouvernementales et les organisations locales afin de parvenir à un consensus national sur le PAN. En définissant des objectifs qui peuvent jouer le rôle de jalons et permettre d'évaluer l'incidence des politiques en matière des droits de l'enfant, le recentrage du PAN contribuera à renforcer les efforts déployés pour réformer les politiques existantes. Le Ministère du plan, le Ministère de l'éducation, le Ministère de la santé, le système judiciaire et les ONG joueront un rôle de premier plan dans cette opération.

14. Suivi et évaluation de la situation en matière de droits des femmes et des enfants. Ce projet a pour objectif de renforcer les capacités institutionnelles de suivre et d'évaluer la situation en matière de droits des femmes et des enfants tant au niveau national que municipal. Les activités d'évaluation porteront principalement sur le droit à l'éducation, à la santé et à la protection contre l'exploitation économique, l'accent étant mis sur les questions propres à chaque sexe et aux immigrants, lorsque celles-ci revêtent une importance particulière. Il est également prévu d'étudier les effets de la dégradation de l'environnement sur les conditions de vie des enfants. Cette

/...

opération aura également pour retombée de mettre systématiquement à profit les innovations prometteuses, et en particulier celles qui cherchent à résoudre les problèmes des adolescents.

15. Au niveau national, le suivi et l'évaluation consisteront notamment à continuer d'établir des rapports sur les progrès touchant la réalisation des objectifs du Sommet mondial pour les enfants; aider le Gouvernement à établir et à assurer le suivi des rapports soumis au Comité des droits de l'enfant; mener des études sur les nouvelles difficultés rencontrées par les adolescents ainsi que sur les objectifs du Sommet mondial qui concernent la réduction des disparités et la viabilité à long terme; et affiner les indicateurs relatifs au développement des enfants. Ces activités seront menées en coopération avec le Ministère du plan et les départements équivalents des institutions publiques concernées.

16. Au niveau municipal, un financement d'amorçage servira à mener des audits des droits de l'enfant limités à cinq communautés, en commençant par Puriscal et deux zones situées le long de la frontière nicaraguayenne. Par la suite, des fonds supplémentaires permettront de mener de tels audits dans d'autres régions. Une attention particulière sera accordée à l'évaluation des effets de la dégradation de l'environnement sur les conditions de vie des enfants, à l'évaluation du rapport coût-efficacité et de la couverture des services sociaux de base et à l'identification des facteurs susceptibles de faire obstacle à la participation des collectivités. Outre les évaluations elles-mêmes, le principal résultat de cette opération sera d'améliorer les capacités locales de veiller au respect des droits des enfants vivant dans des collectivités vulnérables et d'utiliser les informations obtenues pour mettre au point des plans d'action locaux. Les audits des droits des enfants seraient menés en coordination avec le Bureau du Médiateur, d'autres institutions des Nations Unies, les autorités et organisations locales et, au besoin, avec la participation des autorités régionales ou nationales.

17. Initiatives novatrices en matière de droits des femmes et des enfants dans les collectivités défavorisées. L'UNICEF appuiera l'exécution de projets novateurs et performants axés sur les problèmes rencontrés par les femmes et les enfants des zones urbaines défavorisées et des régions frontalières dans l'exercice de leurs droits. Une assistance spécifique sera apportée afin qu'il soit systématiquement fait recours à de nouvelles approches visant à assurer le respect des droits des adolescents dans ces communautés. L'évaluation systématique de tels projets dégagera des enseignements utiles pour des réformes sociales et l'adaptation de projets ultérieurs à la situation locale. Les évaluations au niveau local auront également pour effet d'accroître la participation des différents groupes de la société à la prise de décisions.

18. Deux initiatives ont déjà été retenues, et des fonds supplémentaires serviront à en élargir la portée. Premièrement, il est envisagé de mener dans la collectivité rurale de Puriscal un projet visant à ce que les droits des enfants soient mieux respectés, qui consistera à améliorer les conditions sanitaires et la qualité de l'enseignement primaire dans 29 écoles rurales; modifier les attitudes des enseignants et des enfants qui tendent à perpétuer la discrimination à l'encontre des femmes et des jeunes filles; et faire des "audits" des droits des enfants. Le projet mené à Puriscal servira de modèle

/...

pour améliorer la qualité de l'enseignement en milieu rural et souligner le rôle que sont amenées à jouer les autorités locales dans la promotion des initiatives en faveur des enfants et des adolescents.

19. Un deuxième projet sera mené dans le quartier de Pavas à San José, dans le cadre d'une intervention commune des organismes des Nations Unies. Il sera parrainé par un réseau restant à développer d'organismes gouvernementaux et d'ONG, qui encouragera l'adoption d'une conception globale et intersectorielle en ce qui concerne les questions relatives aux adolescents; encouragera les jeunes à adopter un mode de vie plus sain (par le biais notamment d'informations sur le sida et les grossesses précoces); soulignera l'importance de l'exercice par l'homme de la compétence parentale et laissera plus de possibilités de choix aux adolescentes. Dans le cadre de cette intervention interorganisations, le rôle de l'UNICEF sera surtout de faciliter la création du réseau et ensuite d'organiser des ateliers de communication axés sur des techniques de planification et de suivi participatives. Le suivi méthodique du projet de Pavas permettra de mettre en évidence les méthodes et pratiques les plus performantes, qui pourront être adaptées et appliquées à d'autres collectivités comparables. Les deux projets décrits ci-avant seront menés avec la coopération des autorités et organisations locales et des ONG. Il sera particulièrement important d'assurer la coordination des initiatives locales avec le Gouvernement afin d'en garantir la viabilité à long terme et de mobiliser les institutions.

#### Communication et mobilisation de la société civile

20. Les cinq objectifs de ce programme sont les suivants : a) créer des partenariats entre les différents groupes de la société et appuyer ainsi les politiques et programmes axés sur une approche conforme aux droits des femmes et des enfants; b) encourager la participation des collectivités à la planification et à l'évaluation au niveau local; c) stimuler la participation et l'expression des enfants et des adolescents dans le cadre de programmes de promotion et par le biais d'audits des droits de l'enfant et d'autres méthodes nouvelles; d) faire connaître les initiatives novatrices et encourager les échanges de données d'expérience; e) mobiliser les ressources des donateurs et du secteur privé.

21. Le Programme concourra aux activités suivantes : a) formation de réseaux rassemblant les principales ONG, les groupes influents, les universités, les organisations confessionnelles et les organisations civiques afin qu'une synergie et un consensus apparaissent sur les questions nouvelles; b) campagnes de presse et de sensibilisation visant à mieux sensibiliser les familles aux droits des enfants; c) campagnes visant à inciter la société civile et les associations à participer aux efforts en faveur des réformes; d) études, ateliers et autres manifestations appropriées de nature à permettre aux enfants et aux adolescents d'exprimer leur opinion et de participer à la prise de décisions aux niveaux national et local. Des fonds supplémentaires seront affectés à des activités de communication destinées à appeler l'attention du public sur des questions telles que la situation des enfants immigrés, le travail des enfants et la dégradation de l'environnement. Les principaux partenaires associés à ce programme seront le Bureau du Médiateur, les ONG, les organisations confessionnelles et les médias.



22. Initiatives au niveau sous-régional. Le programme de pays sera exécuté en coordination avec les programmes sous-régionaux de l'UNICEF portant sur les oligo-éléments, l'eau et l'assainissement, en vue de réduire les disparités concernant les oligo-éléments (en particulier la carence en fer) et l'assainissement; de renforcer les mécanismes de suivi afin d'améliorer la qualité des informations; d'appuyer des initiatives locales novatrices qui pourront être appliquées dans tout le pays; de répéter systématiquement les expériences concluantes, et d'en faire profiter les autres pays d'Amérique centrale; d'encourager l'exécution de programmes éducatifs visant à mobiliser les associations locales en faveur de la défense du droit des enfants à une alimentation adéquate et un environnement sûr.

23. Stratégie pour la mobilisation des ressources. Dans le cadre du programme de communication et de mobilisation, des mesures seront prises pour encourager les donateurs multilatéraux et bilatéraux et le système des Nations Unies à apporter un soutien financier au programme de pays. En collaboration avec le bureau de l'UNICEF à Panama, des initiatives locales de collecte de fonds seront progressivement menées dans le secteur privé. La vente de cartes de vœux, qui a remporté un grand succès ces deux dernières années, sera intensifiée grâce à une meilleure compréhension du marché et à l'augmentation du nombre de points de vente.

#### Suivi et évaluation

24. En raison du caractère novateur du programme de pays, de nombreux aspects de la coopération ne sont pas mesurables par des moyens classiques. Le programme de pays présente par conséquent l'avantage de permettre l'identification et l'expérimentation de méthodes d'évaluation du changement des comportements, des connaissances et des pratiques institutionnelles. L'examen à mi-parcours revêtira une importance particulière à cet égard, puisqu'il permettra de systématiser les méthodes favorisant la participation des collectivités et d'en évaluer l'efficacité, et en raison également du fait qu'un nouveau gouvernement dirigera le pays en 1998. En outre, l'examen à mi-parcours donnera l'occasion de réfléchir sur la forme que prendra la coopération de l'UNICEF au Costa Rica après l'an 2001.

#### Coopération avec les autres partenaires

25. Dans le cadre du système du coordonnateur résident et de la note de stratégie de pays, la coopération sera axée sur le rôle respectif de chaque institution. À l'instar des initiatives en cours, on peut s'attendre à une étroite coopération de la part des institutions suivantes : Programme des Nations Unies pour le développement (pour les questions d'environnement); Organisation internationale du Travail (sur le travail des enfants); Fonds des Nations Unies pour la population (pour les questions de santé génésique et les questions touchant les adolescents); Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (pour veiller au respect des droits des enfants immigrés); Organisation panaméricaine de la santé (pour les questions relatives au sida); et Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. On veillera tout particulièrement à coordonner les différentes initiatives avec l'action menée par la Banque mondiale et la Banque interaméricaine de développement, qui soutiennent le processus de réforme sociale. Les questions

/...

présentant un intérêt commun sont celles de la qualité de l'enseignement primaire, des solutions de remplacement en matière scolaire pour les adolescents, de la réforme du secteur de la santé et du système judiciaire et du suivi et de l'évaluation des programmes sociaux.

#### Gestion du programme

26. Le programme de pays sera administré par le Ministère du plan, qui est, au Costa Rica, la principale instance gouvernementale chargée du secteur social, et l'UNICEF. Un comité spécial, formé de représentants de ces institutions, sera chargé d'approuver les plans d'action annuels, de suivre chaque année la mise en oeuvre et la coordination des évaluations du programme. Le Ministère de l'éducation, le Ministère de la santé et le système judiciaire participeront activement à l'exécution des programmes. Le bureau de l'UNICEF fournira des conseils techniques et une assistance de haut niveau, en ayant recours, si nécessaire, à des consultants engagés pour une courte durée.

Tableau

Lien entre le budget-programme, les effectifs et les dépenses de personnel

PAYS : COSTA RICA  
PÉRIODE : 1997-2001

| Domaine d'activité et source de financement                                                                                                         | BUDGET-PROGRAMME<br>(En milliers de dollars É.-U.) |     |       |       | POSTES <sup>a</sup> |       |      |      |      |      |             |           | DÉPENSES DE PERSONNEL <sup>b</sup><br>(En milliers de dollars É.-U.) |         |             |                 |         |         |     |         |     |  |  |  |  |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|-----|-------|-------|---------------------|-------|------|------|------|------|-------------|-----------|----------------------------------------------------------------------|---------|-------------|-----------------|---------|---------|-----|---------|-----|--|--|--|--|
|                                                                                                                                                     | MC                                                 | FSD | NFS   | Total | D2/L7               | D1/L6 | P/L5 | P/L4 | P/L3 | P/L2 | Adm. inter. | Adm. nat. | Serv. gén.                                                           | Total   | Adm. inter. | Personnel local | Total   |         |     |         |     |  |  |  |  |
| MASSE COMMUNE DES RESSOURCES                                                                                                                        | 1 483                                              |     |       | 1 483 | 0                   | 0     | 0    | 0    | 0    | 0    | 0           | 2         | 0                                                                    | 2       | 0,0         | 540,6           | 540,6   |         |     |         |     |  |  |  |  |
|                                                                                                                                                     | 661                                                |     |       | 661   | 0                   | 0     | 0    | 0    | 0    | 0    | 0           | 0         | 0                                                                    | 0       | 0,0         | 0,0             | 0,0     |         |     |         |     |  |  |  |  |
|                                                                                                                                                     | 1 606                                              |     |       | 1 606 | 0                   | 0     | 0    | 1    | 0    | 0    | 1           | 1         | 3                                                                    | 5       | 733,4       | 489,6           | 1 223,0 |         |     |         |     |  |  |  |  |
|                                                                                                                                                     | 3 750                                              |     |       | 3 750 | 0                   | 0     | 0    | 1    | 0    | 0    | 1           | 3         | 3                                                                    | 7       | 733,4       | 1 030,2         | 1 763,6 |         |     |         |     |  |  |  |  |
| FONDS SUPPLÉMENTAIRES                                                                                                                               |                                                    |     |       |       |                     |       |      |      |      |      |             |           |                                                                      |         |             |                 |         |         |     |         |     |  |  |  |  |
|                                                                                                                                                     |                                                    | 0   | 2 458 | 2 458 | 0                   | 0     | 0    | 0    | 0    | 0    | 0           | 0         | 0                                                                    | 0       | 0,0         | 0,0             | 0,0     |         |     |         |     |  |  |  |  |
|                                                                                                                                                     |                                                    | 0   | 1 064 | 1 064 | 0                   | 0     | 0    | 0    | 0    | 0    | 0           | 0         | 0                                                                    | 0       | 0,0         | 0,0             | 0,0     |         |     |         |     |  |  |  |  |
|                                                                                                                                                     |                                                    | 0   | 228   | 228   | 0                   | 0     | 0    | 0    | 0    | 0    | 0           | 0         | 2                                                                    | 2       | 0,0         | 163,7           | 163,7   |         |     |         |     |  |  |  |  |
| Total, FS                                                                                                                                           |                                                    | 0   | 3 750 | 3 750 | 0                   | 0     | 0    | 0    | 0    | 0    | 0           | 0         | 2                                                                    | 2       | 0,0         | 163,7           | 163,7   |         |     |         |     |  |  |  |  |
| Total, MC et FS                                                                                                                                     | 3 750                                              | 0   | 3 750 | 7 500 | 0                   | 0     | 0    | 1    | 0    | 0    | 1           | 3         | 5                                                                    | 9       | 733,4       | 1 193,9         | 1 927,3 |         |     |         |     |  |  |  |  |
| BUDGET D'ADMINISTRATION ET D'APPUI AU PROGRAMME                                                                                                     | Frais de fonctionnement                            |     | 0,0   |       |                     |       |      |      |      |      |             |           |                                                                      |         |             |                 |         |         |     |         |     |  |  |  |  |
|                                                                                                                                                     | Effectifs                                          |     |       |       |                     |       |      |      |      |      |             |           |                                                                      |         |             |                 |         |         |     |         |     |  |  |  |  |
|                                                                                                                                                     | TOTAL GÉNÉRAL (MC + FS + ADM)                      |     |       |       | 0                   |       | 0    |      | 0    |      | 0           |           | 0                                                                    |         | 0           |                 | 0       |         | 0,0 |         | 0,0 |  |  |  |  |
|                                                                                                                                                     |                                                    |     |       |       |                     |       |      |      |      |      |             |           |                                                                      |         |             |                 |         |         |     |         |     |  |  |  |  |
| Nombre de postes et dépenses de personnel :<br>— Cycle de programmation en cours<br>— À la fin du programme proposé (chiffres indicatifs seulement) |                                                    |     |       | 1     |                     | 3     |      | 5    |      | 9    |             | 1 193,9   |                                                                      | 1 927,3 |             | 733,4           |         | 1 193,9 |     | 1 927,3 |     |  |  |  |  |
|                                                                                                                                                     |                                                    |     |       | 1     |                     | 3     |      | 5    |      | 9    |             | 1 193,9   |                                                                      | 1 927,3 |             | 733,4           |         | 1 193,9 |     | 1 927,3 |     |  |  |  |  |
|                                                                                                                                                     |                                                    |     |       | 1     |                     | 3     |      | 5    |      | 9    |             | 1 193,9   |                                                                      | 1 927,3 |             | 733,4           |         | 1 193,9 |     | 1 927,3 |     |  |  |  |  |

Abréviations :

MC = Masse commune des ressources.  
FS = Fonds supplémentaires.  
FSD = Fonds supplémentaires disponibles.  
NFS = Nouveaux fonds supplémentaires.  
Adm. inter. = Administrateur recruté sur le plan international.  
Adm. nat. = Administrateur recruté sur le plan national.  
Serv. gén. = Agent des services généraux.  
ADM = Administration.

<sup>a</sup> Chaque poste, quelle que soit sa source de financement, appuie le programme de pays dans son ensemble.

<sup>b</sup> L'assistance temporaire et les heures supplémentaires ne sont pas incluses; les coûts afférents aux Volontaires des Nations Unies sont inclus.